

**XXXVIEME CONGRÈS DE LA CONFÉRENCE  
INTERNATIONALE DES BARREAUX DE TRADITION  
JURIDIQUE COMMUNE (CIB)**

-----  
RESOLUTION SUR LA SITUATION DES REFORMES EN COURS AU MAROC  
RELATIVES A LA PROFESSION D'AVOCAT  
-----

**La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Niamey au Niger, pour son 36ème Congrès, du 7 au 9 décembre 2022,**

EXPRIME sa très vive préoccupation quant aux réformes en cours au Maroc qui concernent la profession d'avocat.

INVITE les autorités politiques à assurer une large concertation avec les représentants du barreau marocain afin qu'aucune entrave ne puisse être portée à la protection des droits fondamentaux dont les avocats sont les garants, en particulier l'indépendance de l'avocat et l'autorégulation de la profession confiée aux barreaux.

RAPPELLE qu'une fiscalité discriminante dont les avocats feraient l'objet porte atteinte à l'accès au droit et à la justice et est incompatible avec les exigences de l'état de droit.